

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

DÉLIBÉRATION N° : **2024-017**

EN DATE DU : **08 AVRIL 2024**

**DÉTERMINATION DU PRODUIT ATTENDU POUR LA TAXE GEMAPI 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le huit avril à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Bonnat, selon convocation le 28/03/2024, sous la présidence de Guy MARSALEIX, Président.

M. Philippe CHAVANT a été désigné Secrétaire de séance.

**PRÉSENTS (23) : Mesdames et Messieurs**

APPERE Roger, AUSSANAIRE Béatrice, AUSSOURD Jacques, BOUCHET Jean-François, BOURSAUD Armelle, CARCAT Camille, CHAVANT Philippe, DARVENNE Céline, DAUDON Moïse, DUQUEROIX Sylvain, GENEVOIS Jean-François, GUETAT Philippe, GUYOT Pierre, HUMBERT Isabelle, LABESSE Michel, LALANDE Martine, MARSALEIX Guy, MOREAU Adrien, MOULIN Éveline, POIRIER Michel, POLLI Martine, ROUSSILLAT Florence, THEVENET Didier.

**ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR (3) : Messieurs**

LANGLOIS Roger donne pouvoir à DAUDON Moïse  
AUROUSSEAU Jean-Claude donne pouvoir à MARSALEIX Guy.  
LAMONTAGNE Marc donne pouvoir à LALANDE Martine.

**ECXUSÉS (1) : Madame**

PIILAT Hélène.

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
27	23	26	26	26	0

Vu la délibération n°2018-066 bis du 24 septembre 2018 portant sur l'institution de la taxe GEMAPI, il appartient au conseil communautaire de fixer le produit attendu pour l'exercice 2024.

- Pour les dépenses : le montant sollicité en 2024 par le SMPBC est de 37 350 €, pour le SIARCA le montant attendu est de 3 470 € ;
- Pour les recettes : une fois le montant déduit des Attributions de compensation des communes soit 22 016 €, le montant attendu couvert par la taxe serait de **18 804€**.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire

- **DE DÉTERMINER** le produit attendu pour 2024 à **18 804 €**, soit la totalité du reste à charge en tenant compte des charges transférées via les attributions de compensation.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
et ont signé les Membres présents  
Pour Extrait Conforme  
Le Président,

Guy MARSALEIX

Le secrétaire de séance  
Philippe CHAVANT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-200041556-20240408-2024-017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2024

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le